

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
4. Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
6. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-12-A, 2019-12-B, 2019-12-C, 2019-12-D et rapport sur les dépenses autorisées.
7. Rapport des ressources humaines 2019-12.
8. Embauche au poste de chef de division - bibliothèque au Service du loisir et de la culture.
9. Nomination au poste de directeur adjoint au Service de l'aménagement et du territoire et de l'environnement.
10. Nomination d'un membre et d'un représentant municipal au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Nomination d'un membre et renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 4 305 000,00 \$ - Accusé de réception.
14. Annulation de soldes résiduels de règlements d'emprunt.

15. Paiement du décompte progressif n° 3 relativement au contrat ING19-P01-AO1 pour des travaux de réfection de voirie 2019 - Diverses rues.
16. Prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
17. Renouvellement de l'entente pour services aux sinistrés entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge.
18. Fermeture de dossiers à la cour municipale.
19. Demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi n° 40.
20. Demande d'appui pour l'adoption d'un décret venant officialiser la " Journée nationale du travail invisible ".
21. Demande d'aide financière de la Fondation de l'École secondaire Ozias-Leduc.
22. Cession du lot 6 281 592 au cadastre du Québec à la Commission scolaire des Patriotes.
23. Demande d'exclusion de la zone agricole permanente - 800, chemin Rouillard (lots 2 815 778 et 2 815 779 au cadastre du Québec).
24. Demande d'exclusion de la zone agricole permanente - 1087, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lots 1 817 446 et 1 817 448 au cadastre du Québec).
25. Demande d'exclusion de la zone agricole permanente - 911, rue de la Pommeraie (lots 1 816 248 et 2 349 546 au cadastre du Québec).
26. Compte rendu de la réunion ordinaire du 6 novembre 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Compte rendu de la réunion ordinaire du 6 novembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-150, 2019-151, 2019-152, 2019-153, 2019-154, 2019-155, 2019-142 et 2019-77.
30. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au Règlement numéro 1235-7.
31. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité.
32. Adoption du projet de Règlement numéro 1183-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ".
33. Grille des critères d'évaluation et de pondération des offres - " Services professionnels regroupés - Réfection Centre aquatique ".

34. Octroi du contrat AME2019-01 relativement à la vidange, le transport et le traitement des boues des installations septiques.
35. Octroi du contrat SJ2019-02 relativement au service d'un agent de sécurité pour les séances de la cour municipale de Mont-Saint-Hilaire.
36. Questions de l'assistance.
37. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2019-443

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

...Avant de débiter la première période de questions, monsieur le maire Yves Corriveau fait état de différents dossiers d'intérêt et répond à des questions posées précédemment.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Utilisation de la taxe spéciale pour le pavage - plan des rues
Mme Carol Davies	Sensibilisation au radon
M. Nicolas Gamache	Appui au projet de complexe sportif régional
M. Édouard Faubert	Appui au projet de complexe sportif régional
Mme Mélanie Levasseur	Appui au projet de complexe sportif régional - pétition en ligne en cours
Mme Laurence Latourelle-Boisvert	Propositions environnementales déposées par les élèves de la nouvelle école primaire (gare) - suivi Appui au projet de complexe sportif régional
Mme Josée Prévost	Appui au projet de complexe sportif régional
Mme Louise Boyer	Appui au projet de complexe sportif régional

M. Frédéric Gauthier

Appui au projet de complexe sportif régional
Entretien des rues et des trottoirs en période hivernale -
course à pied
Feux de circulation - intersection rues
Saint-Georges / Fortier / boulevard Sir-Wilfrid-Laurier -
dangerosité pour les piétons

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées.

Le conseil prend acte.

...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte.

2019-444

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2019-445

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-12-A, 2019-12-B, 2019-12-C, 2019-12-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-12-A, au montant de 10 038 574,02 \$, numéro 2019-12-B, au montant de 2 342,34 \$, numéro 2019-12-C, au montant de 389 704,46 \$, numéro 2019-12-D, au montant de 395 349,16 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-12, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 novembre 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 octobre 2019 au 27 novembre 2019, signé en date du 27 novembre 2019.

2019-446

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-12

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 27 novembre 2019, pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-447

EMBAUCHE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE - MADAME JUDITH LAGACÉ

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque au Service du loisir et de la culture, le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Judith Lagacé a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Judith Lagacé au poste de chef de division - bibliothèque au Service du loisir et de la culture, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 6, échelon 4), et ce, à compter du ou vers le 3 décembre 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 14 novembre 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 20 novembre 2019.

2019-448

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE - MADAME MARIE-LINE DES ROCHES

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Marie-Line Des Roches a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Marie-Line Des Roches au poste de directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4, échelon 3), et ce, à compter du 3 décembre 2019.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 novembre 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 29 novembre 2019.

2019-449

NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL - COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean-Marc Bernard à titre de membre citoyen au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein dudit comité est donc présentement vacant;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Christian Charron, représentant municipal, au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ces postes;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Julien Beaulieu à titre de membre citoyen au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 3 décembre 2019 jusqu'au 2 décembre 2020.

Que ce conseil nomme madame Marion Roblès, inspectrice municipale au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, représentante municipale sans droit de vote au sein dudit comité.

2019-450

NOMINATION D'UN MEMBRE ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Michaël Racine à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein dudit comité est donc présentement vacant et qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Mary Pennefather et de messieurs Bernard Delorme, François Deschênes et Ghislain Pion, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, venait à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame Pennefather, messieurs Delorme, Deschênes et Pion ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat respectif au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Éliane Gaulin, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2021.

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Mary Pennefather et de monsieur Ghislain Pion à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2021.

Que ce conseil renouvelle également le mandat de messieurs Bernard Delorme et François Deschênes à titre de membre citoyen au sein dudit comité, et ce, pour la période du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2020.

2019-451

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Dany Croteau à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est échu;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Croteau a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Dany Croteau à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2020.

2019-452

**ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 305 000,00 \$ -
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 7 novembre 2019, de l'émission d'obligations au montant de 4 305 000,00 \$, à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC., au prix de 99,1273 \$ du 100 \$, le tout tel qu'indiqué au document, intitulé: " Adjudication - Vente d'obligations par soumissions publiques " joint en annexe " A " à la présente résolution.

2019-453

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît aux annexes " A " et " B " de la présente résolution, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe " B " pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire modifie les règlements identifiés à l'annexe " B " de la présente résolution de la façon suivante:

- par le remplacement des montants indiqués sous les colonnes " Dépense révisée au règlement " et " Emprunt révisé au règlement " par les montants indiqués sous la colonne " Nouveau montant de la dépense au 2019-11-21 " de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne " Subvention comptant " de l'annexe " B ".

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Le montant de ces appropriations apparaît sous la colonne " Paiement comptant " de l'annexe.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe " B " .

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2019-454

PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 - CONTRAT ING19-P01-AO1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2019 - DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-165 adoptée par ce conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 par laquelle ce conseil octroyait le contrat ING19-P01-AO1 relatif aux travaux de réfection de voirie de diverses rues pour l'année 2019 à Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux, des travaux supplémentaires ont été demandés par le service d'ingénierie afin de réaliser des travaux de qualité, dont la nécessité de corriger des instabilités de fondation, et que des coûts supplémentaires au contrat initial s'élèvent à 31 670,78 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le paiement du décompte progressif n° 3, au montant de 179 081,92 \$, incluant les taxes et incluant également le montant supplémentaire de 31 670,78 \$ mentionné ci-dessus (bon de commande SI 19-83), relativement au contrat ING19-P01-AO1 pour la réfection de voirie de diverses rues en 2019, octroyé par le biais de la résolution 2019-165, le 1^{er} avril 2019, à Pavages Maska inc.

Que l'approbation de ce paiement soit effectuée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 novembre 2019.

Que madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, soit et est autorisée à payer ledit décompte progressif n° 3 à Pavages Maska inc., au montant total de 179 081,92 \$, incluant les taxes, et qu'il y a les crédits disponibles.

2019-455

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le 14 novembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 14 novembre 2019.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2020, soit de 2 346 184,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2019-456

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE - SERVICES AUX SINISTRÉS - LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la " Lettre d'entente services aux sinistrés " intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, en 2016, peut être renouvelée pour une période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de la " Lettre d'entente services aux sinistrés " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, concernant l'aide aux personnes sinistrées, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit d'une durée de trois (3) ans, renouvelable automatiquement pour une autre période d'une même durée.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2019-457

FERMETURE DE DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les dossiers à la cour municipale, dont les défendeurs sont des personnes morales et qui ont fait l'objet d'une faillite ou d'une radiation d'office du registre des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour la cour municipale de forcer la perception des sommes dues puisque les compagnies défenderesses sont dissoutes ou n'ont plus de caractère juridique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la fermeture des dossiers dont les créances ne peuvent être recouvrées, lesquels dossiers sont indiqués aux listes jointes à la présente résolution comme annexes " A " (entreprises en faillite) et " B " (compagnies radiées d'office) pour en faire partie intégrante.

Que la fermeture des dossiers est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint et greffier de la cour municipale, contenue dans son rapport en date du 8 novembre 2019.

2019-458

DEMANDE D'APPUI AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI N° 40

CONSIDÉRANT QUE l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et qu'elle oeuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 40 le 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'oeuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

Que ce conseil demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes ainsi qu'à madame Hélène Roberge, présidente de la Commission scolaire des Patriotes.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner.

Ont voté contre la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, madame la conseillère Christine Imbeau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

La présente résolution est rejetée à la majorité.

2019-459

DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉCRET VENANT OFFICIALIZER LA " JOURNÉE NATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE "

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale du travail invisible est une activité originale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) qui se tient chaque année le premier mardi d'avril depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de sensibilisation permet de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible, soit du travail non rémunéré qui comprend l'ensemble du travail au foyer accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne;

CONSIDÉRANT QUE cette journée vise également à montrer, auprès des décideurs, la pertinence de l'existence de politiques et de mesures adéquates pour soutenir les parents et les proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS demande l'appui des instances municipales pour que les gouvernements québécois et canadien officialisent la " Journée nationale du travail invisible " le premier mardi d'avril de chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) dans le cadre de sa demande de décret visant à officialiser la " Journée nationale du travail invisible " le premier mardi d'avril de chaque année.

2019-460

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au montant de 5 000,00 \$ présentée par la Fondation de l'École secondaire Ozias-Leduc dans le cadre de la réalisation de divers projets en lien avec les arts (tel que la création de fresques dans l'école) et l'environnement (tel que l'acquisition de fontaines d'eau réfrigérées);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le versement à la Fondation de l'École secondaire Ozias-Leduc, d'une aide financière au montant de 5 000,00 \$, tel que décrit au bon de commande DG 19-9 et payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2019-461

CESSION DU LOT 6 281 592 AU CADASTRE DU QUÉBEC À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT la résolution 2017-350 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, par laquelle la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engageait à céder à la Commission scolaire des Patriotes, une partie des lots 1 818 915, 3 149 672 et 3 365 525 au cadastre du Québec, pour y construire une nouvelle école primaire dans le secteur de la gare;

CONSIDÉRANT la création du nouveau lot 6 281 592 au cadastre du Québec (parties des lots 1 818 915, 3 149 672 et 3 336 525 au cadastre du Québec), d'une superficie de 14 489,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT l'entente relative au financement de la construction d'une école primaire dans le secteur de la gare signée entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Commission scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT la construction de ladite école;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire peut procéder à la signature de l'acte de cession;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la cession du lot 6 281 592 au cadastre du Québec, d'une superficie de 14 489,6 mètres carrés, à la Commission scolaire des Patriotes, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire, préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2019, portant le numéro de minute 51499, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que l'acte de cession soit confié à un notaire mandaté par la Commission scolaire des Patriotes.

Que ledit acte soit aux frais de la Commission scolaire des Patriotes.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-462

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE - 800, CHEMIN ROUILLARD (LOTS 2 815 778 ET 2 815 779 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT la demande provenant des représentants du Collège Saint-Hilaire à l'effet d'entamer les procédures afin d'exclure des lots leur appartenant de la zone agricole permanente, soit les lots 2 815 778 et 2 815 779 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est inscrit au Plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire comme correction à apporter à la limite de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE ce site est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture et ne permet pas la culture des sols étant donné sa superficie limitée;

CONSIDÉRANT QUE les usages sont conformes au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas de modification du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'émettre une recommandation favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente provenant du Collège Saint-Hilaire pour les lots 2 815 778 et 2 815 779 au cadastre du Québec, et ce, en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Que ce conseil demande à ladite MRCVR de donner son avis sur la conformité de la demande d'exclusion au Schéma d'aménagement en vigueur.

2019-463

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE - 1087, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (LOTS 1 817 446 ET 1 817 448 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT la demande provenant des propriétaires du 1087, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (bâtiment abritant Arts Station), à l'effet d'entamer les procédures afin d'exclure des lots leur appartenant de la zone agricole permanente, soit les lots 1 817 446 et 1 817 448 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est inscrit au Plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire comme correction à apporter à la limite de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE ce site est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture et ne permet pas la culture des sols étant donné sa superficie limitée;

CONSIDÉRANT QUE les usages sont conformes au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas de modification du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'émettre une recommandation favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente provenant des propriétaires du 1087, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour les lots 1 817 446 et 1 817 448 au cadastre du Québec, et ce, en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Que ce conseil demande à ladite MRCVR de donner son avis sur la conformité de la demande d'exclusion au Schéma d'aménagement en vigueur.

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert propose le report de la décision sur ce point de l'ordre du jour à la séance ordinaire de janvier 2020.

Cette proposition est mise au vote:

Ont voté pour le report: madame la conseillère Brigitte Minier, messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert et Louis Toner.

Ont voté contre le report: monsieur le maire Yves Corriveau, madame la conseillère Christine Imbeau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault et Sylvain Houle.

La proposition du report est rejetée.

Monsieur le conseiller Sylvain Houle appuie la proposition initiale de monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault.

La présente résolution est adoptée.

2019-464

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE - 911, RUE DE LA POMMERAIE (LOTS 1 816 248 ET 2 349 546 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'exclusion de la zone agricole permanente ont été déposées par les représentants du Collège Saint-Hilaire ainsi que par les propriétaires du 1087, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE les sites de l'école de la Pommeraie et du Centre de la petite enfance Roule ta pomme, soit les lots 1 816 248 et 2 349 546 au cadastre du Québec, sont également inscrits au Plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire comme correction à apporter à la limite de la zone agricole permanente et qu'il serait opportun d'inclure lesdits sites à la démarche de demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les sites visés sont déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture et ne permettent pas la culture des sols étant donné leur superficie limitée;

CONSIDÉRANT QUE les usages sont conformes au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas de modification du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'émettre une recommandation favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente provenant de l'école de la Pommeraie et le Centre de la petite enfance Roule ta pomme, soit les lots 1 816 248 et 2 349 546 au cadastre du Québec, et ce, en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Que ce conseil demande à ladite MRCVR de donner son avis sur la conformité de la demande d'exclusion au Schéma d'aménagement en vigueur.

2019-465

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 6 novembre 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-059-R : Rue du Sommet - Stationnement
- 2019-060-R : Rue Michel - Incitatif de réduction de vitesse
- 2019-061-R : Rue Benoît - Réduction de vitesse
- 2019-062-R : Rue Desnoyers - Interdiction de virage à droite - Autobus scolaires
- 2019-063-R : Rue Louis-Pasquier - Traverse et stationnement
- 2019-064-R : Boulevard de la Gare - Réseau piéton (nouvelle école)
- 2019-065-R : Rues Rabelais et de Grenoble - Visibilité - Intersection
- 2019-066-R : Rue Campbell - Sécurité trottoir
- 2019-067-R : Chemin Pion - Réduction de vitesse
- 2019-068-R : Rue des Bernaches - Stationnement
- 2019-069-R : Rue Désautels - Stationnement
- 2019-070-R : Cours de la Raffinerie - Débarcadère (CPE)
- 2019-071-R : Place du Manoir - Signalisation
- 2019-072-R : Rue Blain - Signalisation
- 2019-073-R : Rue de la Betteraverie - Stationnement

2019-466

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 6 novembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-07-R : Nomination d'un membre au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable
- 2019-08-R : Amendement au Règlement numéro 1200 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais

2019-467

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-468

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-150, 2019-151, 2019-152, 2019-153, 2019-154, 2019-155, 2019-142 ET 2019-77

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-150 : 9, rue des Érables
Plans et recommandation 2019-189-R (annexe A)
- PIIA 2019-151 : 351-365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-190-R (annexe B)
- PIIA 2019-152 : 340-356, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-191-R (annexe C)
- PIIA 2019-153 : 687, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 108)
Plans et recommandation 2019-192-R (annexe D)
- PIIA 2019-154 : 872, rue Jordi-Bonet
Plans et recommandation 2019-193-R (annexe E)
- PIIA 2019-155 : 641, chemin de la Montagne et lot 1 816 328
Plans et recommandation 2019-194-R (annexe F)
- Révision PIIA 2019-142 : 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-195-R (annexe G)
- Révision PIIA 2019-77 : 238 à 242, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-196-R (annexe H)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " H " pour en faire partie intégrante.

2019-469

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-7

La greffière dépose au conseil municipal un procès-verbal de correction au Règlement numéro 1235-7, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin, dans la zone CA-2, de limiter la hauteur (en mètres) des bâtiments, d'autoriser certains usages commerciaux de nature artérielle et para-industrielle, d'ajouter les normes d'implantation applicables, de limiter la superficie d'implantation des bâtiments et d'exiger la présence d'une bande de végétation de 5 mètres à partir de la ligne d'emprise de la voie publique ", effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au Règlement numéro 1235-7 émis par la directrice des Services juridiques et greffière en date du 29 novembre 2019.

2019-470

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité.

2019-471

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183-2 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1183-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-472

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES - " SERVICES PROFESSIONNELS REGROUPÉS - RÉFECTION CENTRE AQUATIQUE "

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de " Services professionnels regroupés - Réfection Centre aquatique ", laquelle grille est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-473

OCTROI DE CONTRAT AME2019-01 - VIDANGE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), au montant de 96 291,57 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AME2019-01 relatif à la vidange, transport et traitement des boues des installations septiques, pour une période de deux (2) ans, soit pour les années 2020 et 2021, pour des montants respectifs de 54 756,85 \$ et 41 534,72 \$, incluant les taxes, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-474

OCTROI DU CONTRAT SJ2019-02 - SERVICE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE DE MONT-SAINT-HILAIRE - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Neptune Security Services inc., au montant de 5 102,01 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires et du taux au kilométrage soumis, dans le cadre du contrat SJ2019-02 relatif au service d'un agent de sécurité pour les séances de la cour municipale de Mont-Saint-Hilaire, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Exclusion de lots de la zone agricole
Projet de complexe sportif régional - matériaux

M. Jacques Charbonneau

Demande d'exclusion de la zone agricole -
1087, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - report

M. Clément Marik	Budget - programme maisons lézardées
M. Marcel Leboeuf	Appui au projet de complexe sportif régional Consultation publique Ville nourricière - report Intersection rue Paul-Émile-Borduas / chemin Ozias-Leduc - chaussée glissante Goût de chlore dans l'eau
M. Jean-Luc Halde	Coût des Musées pour la Ville Demande d'exclusion de la zone agricole - 800, chemin Rouillard Stationnement face au Strøm Spa

2019-475

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 2 décembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 10.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière